

**Assemblée générale**

Distr. générale
2 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 90 de la liste préliminaire*

Activités opérationnelles de développement**Mesures propres à favoriser et faciliter
la coopération Sud-Sud****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport décrit l'évolution du programme d'action de la coopération Sud-Sud, à compter de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement de 1978. Il examine les principaux documents de politique générale publiés à l'issue des réunions ministérielles du Groupe des 77, les décisions du premier Sommet du Sud, tenu à La Havane en 2000, et le Consensus de Téhéran de 2001. Il dresse un bilan global des progrès qui ont été réalisés et des mesures qui peuvent être envisagées pour consolider, actualiser et revitaliser le programme de la coopération Sud-Sud dans le contexte des grandes mutations mondiales. Il recommande également des mesures concrètes visant à promouvoir la coopération Sud-Sud.

* A/57/50/Rev.1.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 56/202 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001, dans laquelle l'Assemblée soulignait que la coopération Sud-Sud était un élément important de la coopération internationale pour le développement et qu'elle offrait aux pays en développement des possibilités sérieuses de croissance économique et de développement durable et leur permettait de participer de façon effective et utile au système économique mondial en voie de formation. L'Assemblée a rappelé en particulier deux initiatives récentes des pays en développement : le Programme d'action de La Havane (A/55/74, annexe II), adopté par le Sommet du Sud du Groupe des 77, tenu à La Havane du 10 au 14 avril 2000, et le Consensus de Téhéran (A/56/358 et Corr.1, annexe), adopté à la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination du Groupe des 77 pour la coopération économique entre pays en développement, tenue à Téhéran du 18 au 22 août 2001. Ces deux documents soulignaient la nécessité de revitaliser et de consolider la plate-forme Sud-Sud, de consolider les institutions du Sud à l'échelle mondiale, de combler le fossé du savoir et de l'information, de mettre en place des partenariats reposant sur une large assise et de mobiliser un appui mondial en faveur de la coopération Sud-Sud.

2. Considérant qu'il était nécessaire de mieux faire connaître l'importance de la coopération Sud-Sud en tant que forme dynamique de la coopération internationale pour le développement qui pourrait donner un contenu réel au concept de maîtrise et de partenariat, l'Assemblée a pris note de la proposition contenue dans le Consensus de Téhéran relative au lancement de la première Décennie internationale de la coopération Sud-Sud et à la célébration d'une journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et a prié le Secrétaire général d'inclure dans le rapport qu'il devait lui présenter à sa cinquante-septième session des mesures concrètes propres à favoriser et faciliter la coopération Sud-Sud, en tenant compte de toutes les initiatives et propositions pertinentes.

3. Les mesures de revitalisation de la coopération Sud-Sud qui sont proposées dans le présent rapport sont fondées sur une analyse des concepts et programmes de cette approche de la coopération internationale pour le développement et sur un bilan

des enseignements tirés de l'expérience, qui s'appuient sur le précédent rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/56/465) qui concluait qu'il restait beaucoup à faire pour mettre en oeuvre les nombreux programmes d'action que le Sud avait élaborés au cours des années. Le présent rapport fait fond sur les consultations orales tenues avec les représentants de divers organismes des Nations Unies ainsi que sur les contributions écrites de ces organismes.

II. La coopération Sud-Sud : concept et raison d'être

4. Le programme de coopération entre pays en développement est fondé sur les demandes exprimées par ces pays en matière politique, économique, d'équité sociale et de progrès. Les actes fondateurs de la coopération Sud-Sud sont la Conférence de Bandung de 1955, la création du Mouvement des pays non alignés en 1961 et celle du Groupe des 77 en 1964. Bien que le Mouvement des pays non alignés ait joué un rôle majeur dans la formulation du programme de la coopération Sud-Sud, le présent rapport se concentre sur les initiatives prises par le Groupe des 77 dans la mesure où celui-ci a été le principal véhicule de l'action des pays en développement pour ce qui est de l'examen, au sein des Nations Unies, de toutes les questions liées au développement économique et social. Lorsque l'on considère le programme de coopération du Sud, il est nécessaire de bien comprendre les différences entre certains des concepts de base et leur raison d'être :

a) Coopération technique entre pays en développement (CTPD) : la CTPD est axée sur le renforcement des capacités des peuples du Sud et de leurs institutions de coopération. Elle s'efforce de rétablir les liens traditionnels, et de créer des nouveaux liens, qui étayeront le développement économique, social, culturel, intellectuel et politique qui est nécessaire pour éliminer la pauvreté et jeter les bases d'un ordre mondial équitable, écologiquement viable et démocratique;

b) Coopération économique entre pays en développement (CEPD) : la CEPD, principalement axée sur les flux d'échanges et de technologies entre pays en développement, cherche à promouvoir des accords mutuellement avantageux, sur la base

d'intérêts communs et de capacités complémentaires. Elle a pour objectif d'intensifier les échanges entre pays en développement et d'accroître leur participation à l'économie mondiale dans le respect de l'équité;

c) La coopération Sud-Sud : cette expression a gagné du terrain dans les années 70 alors que les pays en développement cherchaient à négocier des accords qui les aideraient à combler le fossé économique qui allait s'élargissant entre eux et les pays développés. La coopération Sud-Sud comprend à la fois la coopération économique et la coopération technique entre pays en développement, qui la sous-tendent, et l'on se réfère souvent indifféremment à l'une ou à l'autre. Toutefois, le maillage de la coopération Sud-Sud est plus étendu que celui de la CEPD. Il couvre tout l'éventail des interactions coopératives qui s'exercent entre pays en développement, ceux-ci cherchant à compenser leur impuissance relative dans les accords internationaux par une solidarité fondée sur l'avantage mutuel. Il faut relever que, dans le cadre du système des Nations Unies, les trois concepts apparaissent complémentaires en matière de coopération internationale pour le développement. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'interdépendance croissante des pays.

5. Au cours des quatre dernières décennies, le Groupe des 77 a convoqué de temps à autre des forums Sud-Sud en vue de formuler des positions communes sur un large éventail de questions, de dresser le bilan des progrès réalisés et d'arrêter de nouvelles orientations. Le présent rapport analyse d'abord les résultats de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires (1978), et examine ensuite, de façon succincte, les résultats des réunions du Groupe des 77 qui ont fait date. Il s'agit des réunions de Caracas (1981), du Caire (1986), de San José (1997), de Bali (Indonésie) (1999), de La Havane (2000) et de Téhéran (2001). Par ailleurs, certaines des grandes orientations relatives à la coopération Sud-Sud figurent dans les documents qui ont été publiés à l'issue des grandes conférences des Nations Unies.

III. Le programme de la coopération Sud-Sud

A. Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires (1978)

6. La Conférence des Nations Unies sur la CTPD s'est réunie à Buenos Aires en août-septembre 1978, à la fin d'une décennie instable, marquée par l'essor spectaculaire de l'influence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et les efforts soutenus des pays en développement pour négocier un « Nouvel ordre économique international ». On a alors pris conscience de cette réalité politique qu'aucune évolution des relations économiques internationales ne serait possible si les pays du Sud ne devenaient pas plus compétents et plus autonomes.

7. La Conférence a formulé 38 recommandations qui, pour la plupart, définissaient les objectifs et les orientations des actions plutôt que leur contenu spécifique. Ces recommandations portaient sur quatre domaines : national, sous-régional et régional, interrégional et mondial. La plupart des recommandations s'appliquaient au niveau national et soulignaient la nécessité d'appuyer la CTPD à l'aide d'un ensemble de politiques, d'institutions, de programmes et de systèmes d'information. Une attention particulière était accordée à la mise en place d'établissements de recherche et de formation à vocation multinationale. L'autosuffisance technologique, économique et sociale apparaissait alors comme un objectif essentiel. La Conférence a appelé les gouvernements des pays en développement à nouer des liens culturels et éducatifs afin de promouvoir une compréhension mutuelle et de mobiliser l'appui du public en faveur de la CTPD en vue d'éliminer les obstacles comportementaux accumulés au cours de la période coloniale. Aux niveaux régional et mondial, elle a invité les gouvernements à échanger des leçons tirées de leur expérience en matière de développement, à identifier conjointement les problèmes et les solutions communs en matière de développement et à maximiser l'utilisation des capacités des pays en développement dans le domaine de la coopération internationale pour le développement. Il a par ailleurs été demandé aux institutions et programmes des Nations Unies d'appuyer la CTPD en l'intégrant dans leurs politiques et pratiques, avec l'entier soutien des pays développés.

8. En faisant sien le Plan d'action de Buenos Aires¹ et en priant les gouvernements, les institutions des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales sous-régionales et régionales de le mettre en oeuvre, l'Assemblée générale, dans sa résolution 33/134 du 19 décembre 1978, a souligné en particulier la nécessité d'une coopération dans les domaines de l'emploi et de la formation. Elle a également prié le système des Nations Unies pour le développement « d'agir promptement » et de poursuivre des activités de consultations entre organes des Nations Unies sur les questions ayant trait à la CTPD. Afin d'appuyer les objectifs de la CTPD, l'Assemblée a prié l'Administrateur du PNUD de donner l'orientation nécessaire aux activités, programmes et projets du PNUD, notamment en renforçant le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement. Enfin, l'Assemblée a demandé au PNUD de réunir chaque année un comité de haut niveau afin d'examiner la coopération technique entre pays en développement et d'évaluer les progrès réalisés.

B. Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, Caracas (1981)

9. La Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement qui a eu lieu à Caracas en mai 1981 s'est réunie dans un contexte de crise internationale. La Conférence a noté que la crise était le reflet d'un désajustement structurel fondamental et du manque persistant d'équité dans les relations économiques internationales, encore exacerbés par la dégradation des relations entre les grandes puissances, l'aggravation des tensions internationales, l'intensification de la course aux armements, le colonialisme, l'ingérence dans les affaires intérieures, l'apartheid, le racisme, la discrimination raciale et toutes les formes d'agression étrangère, l'occupation, la domination, l'hégémonie, l'expansionnisme et l'exploitation.

10. La Conférence a adopté un ensemble de recommandations très complètes, présentées sous les neuf têtes de chapitre : commerce, technologie, alimentation et agriculture, énergie, matières premières, questions financières, industrialisation, CTPD, mécanismes de coordination, de contrôle,

d'actions de suivi et d'évaluation. Dans chacun de ces domaines, la Conférence a recommandé de resserrer les liens, d'améliorer les flux d'informations, d'intensifier la coopération entre les institutions, et de tenir régulièrement des réunions de responsables au niveau de la décision et du contrôle des opérations.

11. Pour accroître les échanges entre pays en développement, la Conférence a recommandé le lancement de négociations sur un Système global de préférences commerciales entre pays en développement et l'adoption d'initiatives conjointes afin de maximiser les gains d'efficacité dans les domaines de la commercialisation et des transferts de technologie.

12. Pour résoudre les graves problèmes financiers auxquels se heurtent les pays en développement, la Conférence a recommandé que des experts étudient la proposition de créer un Fonds de solidarité des pays non alignés et une banque pour les pays en développement et que les travaux sur la mise en place d'un système de garantie du crédit à l'exportation se poursuivent au sein de la CNUCED.

13. En matière de coopération technique, la Conférence a recommandé l'élaboration d'un contrat type définissant les conditions de recrutement des experts originaires des pays en développement et la convocation d'une réunion biennale des directeurs des organismes nationaux de coopération technique qui seraient chargés du suivi, du contrôle et de l'évaluation des recommandations.

14. Les recommandations spécifiques les plus nombreuses étaient regroupées dans le chapitre sur les mécanismes de coordination, de contrôle, d'actions de suivi et d'évaluation. La Conférence a recommandé la création d'un comité de haut niveau qui serait chargé du suivi et de la coordination intergouvernementale au niveau mondial, et se réunirait une fois par an afin d'examiner les renseignements compilés par le Président et les coordonnateurs régionaux du Groupe des 77. La Conférence a également recommandé que les résultats des évaluations sectorielles, qui seraient effectuées tous les deux ans, soient transmis, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau, à la réunion ministérielle du Groupe des 77 qui procéderait à un examen approfondi des activités de CEPD.

15. La Conférence a instamment prié les représentants des pays du Groupe des 77 ayant une représentation à New York de détacher des fonctionnaires auprès du Président du Groupe des 77

afin de l'assister selon les modalités suivantes : un assistant appartenant à chaque groupe régional, un assistant du pays occupant la présidence du Groupe, et un assistant du pays où s'est tenue la dernière réunion du Comité de haut niveau, ainsi qu'un assistant du pays où le Comité tiendrait sa prochaine réunion. Il a également été demandé aux gouvernements de régler le coût des réunions d'experts et des autres réunions, quand celui-ci n'était pas couvert par une organisation internationale, par le truchement d'un compte du Groupe des 77 pour la CEPD, afin de financer les activités telles que la collecte, la classification, l'impression et la distribution des documents et des informations. Il a été demandé à chaque membre du Groupe de verser chaque année 1 000 dollars dans ce compte, des contributions plus importantes étant recommandées.

C. Réunion de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, Le Caire (1986)

16. La Réunion de haut niveau sur la CEPD, convoquée par le Groupe des 77, qui s'est tenue au Caire en août 1986, a introduit trois éléments critiques qui ne figuraient pas dans les documents de Caracas. Le premier était un accord sur la nécessité d'établir un ordre de priorité par secteur, tenant compte de l'intégration intersectorielle et basé sur les critères de la communauté d'intérêts, des avantages économiques, de la viabilité et de la faisabilité des projets et programmes. Le second était d'encourager la participation des entités non gouvernementales à la coopération Sud-Sud. Et troisièmement, la Réunion a mis l'accent sur la corrélation entre la paix, la sécurité, le développement et la coopération économique entre pays en développement et, partant, a souligné l'importance d'un règlement pacifique de tous les différends entre pays en développement.

D. Conférence Sud-Sud sur le commerce, l'investissement et les finances, San José, 1997

17. Dix-sept années après l'adoption du Programme d'action de Caracas (A/36/333 et Corr.1, annexe), les ministres du Groupe des 77 et de la Chine, réunis dans

le cadre de la Conférence Sud-Sud sur le commerce, l'investissement et les finances, qui s'est tenue à San José (Costa Rica), en janvier 1997, ont dressé le bilan d'un monde transformé par la fin de la guerre froide, l'avènement rapide de l'ère numérique et l'accélération constante du phénomène de la mondialisation. Dans la Déclaration et le Plan d'action de San José (voir A/C.2/52/8, annexe), les ministres ont souligné le développement des capacités globales et des complémentarités des pays en développement. Ils ont également relevé que la mondialisation et la libéralisation avaient renforcé l'interdépendance économique et que les progrès révolutionnaires enregistrés dans les domaines de l'informatique et de la technologie de l'information constituaient une occasion historique pour les pays en développement. Ils ont noté que la participation du secteur privé au développement des économies nationales des pays en développement se renforçait considérablement, ce dont il convenait de tenir dûment compte dans la coopération Sud-Sud. Les ministres ont estimé qu'il y avait lieu de promouvoir et de renforcer le partenariat entre les différents protagonistes, notamment les secteurs public et privé, les opérateurs économiques, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et la société civile.

18. Au chapitre des relations commerciales, les ministres ont noté que la composante interrégionale était l'une des sources de la coopération Sud-Sud et ont préconisé la mise en place, aux niveaux bilatéral, trilatéral et multilatéral, d'un réseau d'initiatives de libre-échange et la conclusion d'accords d'intégration plus larges. S'agissant des finances, les ministres ont préconisé une intensification des relations entre le Groupe des 77 à New York et le Groupe des 24 à Washington en vue d'un renforcement des liens entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Dans le domaine de l'industrialisation, les ministres ont donné leur adhésion au réseau de services de promotion des investissements de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), appelé à former le noyau d'un réseau de promotion des investissements industriels Sud-Sud, et ont demandé à l'ONUDI d'appuyer la création de laboratoires de métrologie régionaux, afin de contribuer à améliorer la qualité des processus et des normes de fabrication ainsi que des produits. En préconisant la coopération au niveau des entreprises, les ministres ont déclaré que les questions ayant trait à la science et à la technique, notamment le programme

technologique prévu dans le Programme d'action de Caracas, devaient être revues pour en faire une priorité du développement Sud-Sud. Ils ont exhorté les gouvernements à mettre à disposition une assistance financière, des programmes de formation, un appui à la commercialisation et des réseaux d'information afin de créer un climat favorable à l'esprit d'entreprise au sein du secteur non structuré, qui joue un rôle important dans la croissance des pays en développement.

19. Dans le souci d'appuyer les pays en développement sans littoral et les petits pays insulaires en développement, les ministres ont préconisé la conclusion d'accords bilatéraux et régionaux régissant les opérations de transport en transit, la création d'entreprises communes dans le domaine du transport et le renforcement des institutions et de la formation du personnel s'occupant de ce type de transport. Abordant les éléments absents du Programme d'action de Caracas, les ministres ont souligné le rôle important que jouaient les femmes dans le développement et la nécessité d'assurer la participation de la société civile à la coopération Sud-Sud. Ils ont souligné la nécessité de créer des mécanismes institutionnels propres à donner aux travailleuses, aux productrices et aux microentreprises gérées par des femmes les moyens de tirer parti du processus de mondialisation en leur offrant un accès plus large au financement, aux marchés, à la technologie, à l'éducation et à la formation. Ils ont également encouragé les organisations féminines des pays en développement à se constituer en réseau pour contribuer à l'expansion de la coopération Sud-Sud.

E. Conférence de haut niveau sur la coopération économique régionale et sous-régionale, Bali (Indonésie), 1998

20. Lors de la Conférence de haut niveau sur la coopération économique régionale et sous-régionale qu'il a tenue à Bali (Indonésie) en décembre 1998, le Groupe des 77 a adopté la Déclaration et le Plan d'action de Bali sur la coopération économique régionale et sous-régionale entre pays en développement (A/53/739, annexes I et II). Outre le rappel de recommandations antérieures relatives à la promotion et au renforcement des mécanismes de consultation, de communication et d'institution de réseaux entre les pays en développement, le Groupe a

fait de nouvelles propositions. Il a préconisé la publication d'un annuaire statistique sur les groupements des pays en développement, la création de mécanismes de consultation destinés à promouvoir des études d'actualité concernant l'effet des mégablocs et des crises économiques sur ces groupements. Il a aussi préconisé l'organisation d'ateliers sur les négociations commerciales multilatérales à l'intention des hauts fonctionnaires.

21. Dans les domaines des transports et des communications, le Groupe a préconisé la mise en place de systèmes communs de transport et de communication, y compris la normalisation des codes de la route nationaux, des règlements routiers, des spécifications techniques ferroviaires et des réseaux de télécommunication. Afin de relancer la coopération dans les domaines du commerce, de l'industrie et des finances, le Groupe a recommandé la création d'organismes de financement régionaux, de systèmes communs de paiement et de convertibilité des monnaies et la mise en place de dispositifs de surveillance permettant de déclencher rapidement l'alerte en cas de crise. Il a également préconisé une plus grande interaction entre les opérateurs et les opératrices économiques et la constitution en réseaux, à l'échelon interrégional, des chambres de commerce et d'industrie, des associations commerciales et professionnelles, des parlementaires, des scientifiques, des universitaires, des jeunes entrepreneurs et des chercheurs.

F. Sommet du Sud, La Havane, 2000

22. Au premier Sommet du Sud, tenu à La Havane en avril 2000, les chefs d'État et de gouvernement des pays en développement se sont penchés sur le développement dans l'optique de trois thèmes généraux : la mondialisation, la coopération Sud-Sud et les relations Nord-Sud. Dans la déclaration et le Programme d'action adoptés lors du Sommet (A/55/74, annexes), ils ont jugé que les programmes, les stratégies et les plans d'actions adoptés par le Groupe des 77 et le Mouvement des non-alignés énonçaient une philosophie générale et un cadre d'action et que les progrès des dernières années n'avaient pas été à la mesure de la nature globale des engagements.

23. Afin de surmonter les facteurs qui ont entravé cette coopération, le Sommet a proposé un ensemble de mesures institutionnelles sans précédent au regard de

leur spécificité et de leur portée. Il a recommandé que le bureau du Président du Groupe des 77 à New York soit restructuré pour devenir un secrétariat exécutif cohérent et que tous les États membres du Groupe versent une contribution annuelle de 5 000 dollars ou plus pour en assurer le fonctionnement. Il a également proposé de constituer un fonds spécial de 10 millions de dollars pour promouvoir l'application des décisions du Sommet, qui comprenaient notamment : un examen de tous les programmes de coopération Sud-Sud afin d'identifier les complémentarités; la coordination de la mise en réseau des institutions de recherche du Sud afin d'améliorer les capacités d'analyse dont dispose le Groupe; et la publication d'un rapport annuel sur la coopération Sud-Sud, en collaboration avec le Groupe spécial du PNUD chargé de la coopération technique entre pays en développement (CTPD).

24. Le Sommet a demandé au Groupe spécial de constituer, une fois qu'il serait renforcé et doté des ressources nécessaires, un réseau d'interlocuteurs des pays en développement, dans le cadre de la création d'un réseau multidimensionnel d'informations pour le développement. Les autres recommandations portaient sur : la constitution de groupes d'experts intervenant à titre individuel et chargés d'examiner les programmes des grandes conférences multilatérales et de guider les pays en développement vers la réalisation des objectifs définis; la définition d'un indice de vulnérabilité qui permette d'attirer l'attention sur les risques que comporte la mondialisation pour de nombreux pays en développement à vocation essentiellement agricole; et la mise en place d'un mécanisme de contrôle, d'analyse, d'identification, de gestion et de suivi pour veiller à l'efficacité de la mise en oeuvre de la coopération Sud-Sud. Enfin, le Sommet a recommandé que les chefs d'État et de gouvernement des pays en développement se réunissent à nouveau en 2005.

G. Dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement, Téhéran, 2001

25. Une année après le Sommet du Sud, le Groupe des 77 a organisé la Dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement à Téhéran, en août 2001. Il adopté le Consensus de

Téhéran, qui énonce cinq objectifs stratégiques pour la coopération Sud-Sud : a) consolider la plate-forme Sud-Sud, afin de combler l'écart entre les objectifs fixés et les mesures convenues, d'une part, et l'action menée, de l'autre, et de donner aux États membres du Groupe des 77 un aperçu stratégique du nouvel environnement mondial; b) mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la promotion institutionnelle des initiatives du Groupe, à commencer par la restructuration de son secrétariat à New York; c) combler le fossé du savoir et de l'information, notamment par le lancement d'un « Rapport du Sud », en tant que référence de base et outil politique et analytique majeur pour la coopération Sud-Sud; d) mettre en place des partenariats reposant sur une large assise; et e) mobiliser un appui mondial auprès des organismes internationaux et du public, dans le cadre de la Décennie internationale de la coopération Sud-Sud et de la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

H. La coopération Sud-Sud et la mise en oeuvre des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire

26. Le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (A/CONF.191/11), adopté par la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bruxelles en mai 2001, évoque le renforcement des capacités humaines et productives, l'assistance technique et l'échange des meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne la santé, l'éducation, la formation professionnelle, l'environnement, la science et la technologie, le commerce, les investissements et la coopération en matière de transit et de transport, comme étant des domaines où la coopération Sud-Sud peut jouer un rôle important en tirant parti des compétences et des ressources disponibles dans les pays du Sud. Récemment, la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002, s'est penchée sur une question qui, généralement, n'est abordée que dans le contexte Nord-Nord et a encouragé la coopération Sud-Sud, y compris par le biais de la coopération triangulaire, pour faciliter les échanges de vues sur les stratégies, pratiques et expériences qui ont fait leurs

preuves et l'extension des projets. Elle a également préconisé un renforcement de la coopération Sud-Sud comme moyen d'exécution.

27. Les organismes du système des Nations Unies qui ont répondu à un questionnaire élaboré aux fins de l'établissement du présent rapport, y compris la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Centre du commerce international (CCI), l'Union postale universelle (UPU), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, ont déclaré qu'ils fournissaient un appui important à la coopération entre pays en développement. À la question de savoir quels objectifs de développement pourraient bénéficier le plus de la coopération Sud-Sud, les organismes ont tous signalé la protection de l'environnement. Ils ont également estimé que l'égalité entre les sexes constituait un domaine important pour la coopération Sud-Sud. À l'unanimité, ils ont estimé que les pays qui jouaient un rôle clef dans le domaine de la coopération entre pays en développement pourraient promouvoir au mieux la coopération Sud-Sud en créant des centres d'excellence performants. Ils ont également déclaré leur appui résolu à la Décennie internationale de la coopération Sud-Sud et à la proposition du Groupe des 77 relative à la mise en place d'un fonds de solidarité. Priés d'indiquer les cinq activités dont ils recommanderaient la mise en oeuvre à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, ils ont dit privilégier les activités consacrées à la sensibilisation. Ils ont également recommandé la réalisation d'activités destinées à évaluer l'impact de la coopération Sud-Sud, à favoriser l'examen de différentes démarches et à identifier les obstacles et les avantages.

IV. Questions nouvelles

28. Les priorités fondamentales de la coopération Sud-Sud n'ont pas changé au cours des quatre dernières décennies : en tête de liste figurent le développement des échanges commerciaux, une participation équitable à l'économie mondiale, le transfert, l'adaptation et l'innovation des technologies

pour le développement et le renforcement des capacités internes en vue de faire face à toute une série de problèmes économiques graves. Toutefois, le contexte mondial dans lequel s'inscrivent ces priorités a considérablement évolué par rapport à la situation qui prévalait il y a trois décennies.

29. L'accélération de la mondialisation a fixé de nouveaux impératifs à la coopération entre pays en développement. L'expérience a montré que l'on devait désormais s'attaquer à des situations complexes : par exemple, la coopération en matière de perfectionnement des ressources humaines qui, autrefois, concernait surtout la formation, doit à présent faire face à nombre de questions telles que la santé, la morbidité, la sécurité sociale, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et l'égalité entre les générations.

30. La coopération qui est orientée vers la mise en place des infrastructures destinées aux transports, aux communications et aux systèmes d'information permet non seulement de combler certaines insuffisances mais aussi de tirer parti des nouvelles technologies qui offrent aux pays en développement une occasion sans précédent de surmonter de nombreux obstacles. La participation des opérateurs économiques, de la société civile et des organisations non gouvernementales au processus Sud-Sud en a changé la dynamique et permet d'espérer que cette coopération essentiellement économique et technologique pourra s'ouvrir à d'autres questions qu'il faut aborder si l'on veut que les sociétés des pays en développement non seulement prospèrent et maîtrisent les technologies mais aussi se préoccupent davantage de l'être humain et de l'environnement naturel.

31. Deux domaines qui, ces dernières années, se sont progressivement imposés dans le dialogue Sud-Sud n'avaient guère été abordés dans les documents fondateurs du Groupe des 77, au début des années 70. L'un de ces domaines est la protection de l'environnement. Les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 1992 ont conduit le Groupe à s'intéresser, plus qu'il ne l'avait fait jusque là, aux questions écologiques. Depuis, cet intérêt s'est renforcé à mesure que les pays en développement s'engageaient dans les négociations mondiales sur les instruments censés fournir une assise juridique aux engagements consignés dans le programme Action 21² sur l'environnement et le

développement. Au niveau opérationnel, les initiatives relatives à la protection de l'environnement naturel se sont développées dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

32. Le deuxième domaine important qui n'a pas été abordé dans les principaux documents du Groupe des 77 est la sécurité aux niveaux sous-régional, régional et international. Ayant été prises en charge par le Mouvement des non-alignés, les questions relatives à la sécurité n'ont pas été abordées dans le programme Sud-Sud du Groupe des 77. Toutefois, au cours de ces dernières années, les conséquences toujours plus destructrices des conflits à l'intérieur des pays en développement et entre ces pays ont rendu nécessaire l'examen de ces questions dans la perspective du développement.

33. La prévention des conflits, le rétablissement de la paix, le désarmement et la démobilisation des combattants et la reconstruction après les conflits ont été inscrits au programme de la coopération entre pays en développement. En Amérique latine et en Afrique, la coopération Sud-Sud a favorisé le lancement d'initiatives destinées à faire face à la prolifération déstabilisatrice des armes légères dans les zones de conflit. Les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York en juillet 2001, ont spécialement attiré l'attention sur la nécessité d'instaurer la coopération aux niveaux régional et interrégional. Les pays en développement se sont également attaqués à la question plus générale de la sécurité internationale en adoptant des traités déclarant l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et l'Afrique zones exemptes d'armes nucléaires.

34. Depuis le début des années 90, la multiplication des déclarations et des plans d'action relatifs à la coopération Sud-Sud et à l'évolution du contexte mondial a démontré combien il importait de procéder à une évaluation et à une réorientation fondamentales. S'agissant de la coopération technique entre pays en développement, l'Assemblée générale a, à l'initiative du Groupe des 77, adopté la résolution 49/96 du 19 décembre 1994 dans laquelle elle a préconisé des orientations nouvelles et recommandé que les politiques et les pratiques privilégient les interventions stratégiques susceptibles d'avoir un impact important sur de nombreux pays en développement et de les aider à faire face aux enjeux de la mondialisation.

35. Le commerce et les investissements, la dette, l'environnement, l'atténuation de la pauvreté, la production et l'emploi, la coordination des politiques macroéconomiques et la gestion de l'aide ont été recensés comme étant des domaines auxquels il convenait de prêter attention. Sur les questions plus générales de la coopération économique entre pays en développement et de la coopération Sud-Sud, le Sommet du Sud et le Consensus de Téhéran ont révélé la nécessité de s'attacher davantage, au sein du Groupe des 77, à définir des priorités et à y donner suite. En se référant de manière spécifique au Mouvement des non-alignés, le Sommet du Sud ouvre le débat sur l'intégration des questions de développement et de sécurité dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

V. Enseignements tirés

A. Action entreprise au niveau national

36. Bien que l'état de la coopération Sud-Sud n'ait pas été examiné en détail et que les objectifs atteints n'aient pas été évalués, on peut toutefois faire observer, compte tenu des informations disponibles, que d'importants progrès ont été réalisés.

37. La coopération technique s'est considérablement améliorée, dans une large mesure grâce aux efforts des pays qui en bénéficient. À partir de 1990, plusieurs pays en développement de toutes les régions du monde étaient devenus des fournisseurs nets d'assistance technique : l'Égypte et la Tunisie en Afrique; la Chine, l'Inde, la Thaïlande, Singapour et l'Indonésie en Asie; l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique, Cuba et le Venezuela en Amérique latine; ainsi que la Turquie, Malte, Chypre et la Pologne dans la région de l'Europe orientale et de la Méditerranée.

38. Ces pays, officiellement reconnus comme essentiels à la coopération technique entre pays en développement, ont été au coeur de la coopération Sud-Sud. Certains d'entre eux engagent actuellement des ressources considérables pour aider d'autres pays en développement. Par exemple, l'Inde a consacré une enveloppe budgétaire de 170 millions de dollars aux activités de coopération Sud-Sud pour l'exercice biennal 1999-2000 et mis en place un programme de bourses diverses qui lui permet d'accueillir chaque année quelque 2 000 ressortissants d'autres pays en développement. La Turquie a consacré 80 % de son

budget prévu pour la coopération au développement en 1999-2000, d'un montant de 180 millions de dollars, à la coopération technique entre pays en développement; en 2001, elle a indiqué qu'elle avait signé 72 accords bilatéraux avec 44 pays en développement, dont 30 allaient recevoir une assistance économique ou technique. Chaque année, le Brésil mène des consultations avec des pays d'Amérique latine et des Caraïbes avant d'élaborer ses programmes de coopération, lesquels sont financés par des sources nationales et multilatérales. La Chine possède un portefeuille varié de projets de coopération avec d'autres pays en développement et, en 2000, elle a décidé que, sur une période de deux ans, elle allégerait ou annulerait environ 1,2 milliard de dollars de dettes principalement dus par des PMA d'Afrique.

39. En 2000, les fonds alloués par Singapour à son portefeuille de projets de coopération technique entre pays en développement s'élevaient à 14,8 millions de dollars, une grande partie de cette somme étant consacrée à des programmes de formation dont ont bénéficié quelque 7 000 ressortissants de 133 pays. Le Sri Lanka a formé du personnel de la région dans divers domaines du savoir-faire autochtone, dont l'extraction et l'utilisation de la fibre de banane, l'énergie éolienne et l'élevage de crabes. La coopération entre les pays est souvent interrégionale. Cuba a dépêché des experts médicaux et mis en place des systèmes de santé dans de nombreux pays d'autres régions que l'Amérique latine et les Caraïbes. En Afrique, le Bénin, l'Ouganda et les Seychelles, dans le cadre de commissions mixtes, ont collaboré avec d'autres pays en développement afin de définir les priorités de la coopération Sud-Sud. L'Inde a exécuté des programmes de développement de l'agriculture et de l'entrepreneuriat au Burkina Faso, en Namibie et au Sénégal.

40. Les activités de coopération technique entre pays en développement se sont étendues à des domaines non traditionnels : pour mettre au point son mécanisme de médiation, le Pérou s'est inspiré de l'expérience vécue par le Guatemala lorsqu'il a établi sa Commission de la paix (qui avait contribué à mettre un terme à une longue guerre civile), et par celle de l'Afrique du Sud lors de l'instauration de la Commission de la vérité post-apartheid. La Moldova et la Roumanie ont élaboré un programme afin d'échanger leurs compétences et leurs expériences en matière de gestion de la dette extérieure. En outre, certains projets Sud-Sud sont

adaptés à des besoins encore plus spécifiques : en 1999, la Malaisie, grâce à son portefeuille d'initiatives Sud-Sud diversifiées, a mis au point un programme de formation destiné exclusivement aux diplomates et aux agents de la fonction publique du Myanmar.

41. Pour pouvoir faire face aux nouveaux problèmes qui surgissent, les pays en développement ont mis en commun leurs ressources et instauré de nouveaux partenariats, entre eux et avec des organisations non gouvernementales et intergouvernementales. En 1999, l'Indonésie a organisé une série de séances de réflexion interrégionales sur des questions intéressant la mondialisation. En collaboration avec le Centre du Sud et le Réseau du tiers monde, les gouvernements ont défini des positions communes sur les politiques commerciales et d'investissement et préparé le programme du Sud en vue des négociations mondiales. Le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Panama ont collaboré à un projet financé par l'Organisation des États américains et dirigé par le Pérou, qui visait à étudier l'impact du phénomène El Niño.

42. Au vu des réalisations nationales en matière de coopération Sud-Sud, une amélioration des synergies et des stratégies s'impose pour pouvoir puiser dans les vastes ressources naturelles existantes et dans une réserve croissante d'experts du Sud. Au niveau mondial, il faut que les pays en développement apportent un soutien adéquat aux institutions responsables de la promotion et de la coordination de la coopération Sud-Sud telles que le Bureau du Président du Groupe des 77 à New York et le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD.

B. Pays donateurs

43. Le concours des pays développés est essentiel à la coopération Sud-Sud, en particulier dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, de la recherche et du renforcement des capacités des institutions. De plus en plus, l'aide cible les groupes de pays et les institutions qui s'occupent de grandes questions thématiques. Par exemple, l'Union européenne a soutenu des programmes mettant à contribution de nombreux pays pour développer le commerce, protéger l'environnement et promouvoir la mise en valeur des ressources humaines en Afrique. Les Pays-Bas ont cofinancé des programmes sectoriels dans 22 pays en développement grâce à des fonds

communs émanant de plusieurs donateurs et fourni un appui afin que les ressources techniques du Sud soient utilisées dans l'exécution de tous les volets des programmes.

44. En général, les pays donateurs ont préféré faciliter la coopération Sud-Sud en soutenant des centres d'excellence et des réseaux de savoir. La Suède finance trois réseaux de ce type en Asie (technologies relatives aux énergies renouvelables, recherche énergétique et environnement et climat) et deux en Afrique (politique énergétique et biotechnologie). Certains donateurs ont également recouru davantage aux services d'experts du Sud dans le cadre de leurs programmes bilatéraux. On mentionnera notamment à cet égard les accords en matière de formation conclus par le Japon avec le Kenya, le Mexique, Singapour et la Thaïlande; par la Suède avec Singapour et l'Uruguay; par le Canada avec Singapour; et par l'Australie avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu.

45. En ce qui concerne la recherche-développement, certains succès notables ont été obtenus à la faveur d'alliances entre des institutions du Nord et du Sud. La production des nouvelles variétés de riz à haut rendement en Afrique de l'Ouest a nécessité une collaboration entre des chercheurs africains, asiatiques, européens et nord-américains sous l'égide de l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (WARDA). Des contributions techniques d'institutions de pays développés tels que le Japon sont venues compléter les efforts consentis par 17 institutions de pays africains membres de la WARDA, de l'Institut international de recherche sur le riz (Philippines), de l'Institut international d'agriculture tropicale (Nigéria) et d'un institut analogue en Chine. La coopération triangulaire a également profité à un programme de développement durable du bassin du Mékong, l'Allemagne, le Japon et d'autres pays développés venant compléter les ressources octroyées par la Banque asiatique de développement.

46. L'enseignement le plus important que l'on peut tirer des projets de coopération triangulaire existants est que, lorsque les institutions et les experts du Sud disposent d'un financement adéquat et peuvent collaborer avec leurs homologues des pays développés, les résultats en matière de développement s'améliorent et les centres d'excellence du Sud se trouvent

renforcés. Afin de relever les défis inhérents au développement durable, il est manifeste que l'action future passera par la création d'un nombre croissant de centres d'excellence dans les pays en développement.

47. Les efforts d'intégration et de coopération régionales et sous-régionales entre les pays en développement se sont multipliés ces 40 dernières années. Tous les pays en développement appartiennent désormais à un ou plusieurs groupements régionaux ou sous-régionaux. Toutefois, seuls quelques-uns de ces groupements, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le MERCOSUR (Marché commun de l'hémisphère Sud), la CARICOM (Communauté des Caraïbes), la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) ont réussi à s'intégrer davantage dans l'économie mondiale. Dans l'ensemble, les autres initiatives prises en vue d'instaurer une coopération Sud-Sud n'ont pas porté leurs fruits et ne sont guère connues que des membres des groupements en question.

48. Les groupements les plus efficaces entre pays du Sud ont contribué à renforcer la participation de ces pays dans l'économie mondiale. Un certain nombre de pays d'Asie de l'Est et du Sud et d'Amérique latine se sont développés rapidement en ouvrant leurs économies à l'investissement étranger et en autorisant les sociétés transnationales à les intégrer dans les chaînes de production internationales. C'est un facteur essentiel qui a permis au commerce intrarégional de progresser substantiellement ces dernières années. Selon des calculs de la CNUCED (effectués pour le présent rapport sur la base de statistiques du FMI), les exportations intrarégionales des pays en développement d'Amérique latine ont représenté 16,4 % des exportations totales de ces pays en 2000. Celles des pays de l'Asie de l'Est et du Sud ont représenté 39,1 % des exportations totales de ces pays pour la même année. Parmi toutes les grandes régions en développement, c'est en Afrique que le commerce intrarégional a été le plus faible, représentant environ 7 % du commerce total des pays concernés. Bien qu'apparemment plus positifs, les chiffres pour l'Asie et l'Amérique latine ne reflètent les résultats économiques que d'un petit nombre de pays. Pour la majorité des pays en développement, le modèle Nord-Sud établi à l'époque coloniale continue de prévaloir.

C. Rôle des organismes du système des Nations Unies

49. L'assistance technique fournie par les organismes du système des Nations Unies, qui suivait autrefois principalement une orientation Nord-Sud, s'est transformée au cours des quatre dernières décennies. Elle peut aujourd'hui être Nord-Sud, Sud-Sud, ou faire intervenir une ou plusieurs parties du Nord et du Sud dans le cadre de diverses formules réunies sous l'appellation de « coopération triangulaire ». C'est ce qui ressort clairement des activités du PNUD, dont les programmes les plus récents soulignent la nécessité de diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans les pays qu'il aide. Le renforcement des capacités est l'objectif premier de ces programmes et nombre d'entre eux ont été axés sur l'établissement de systèmes et le développement de compétences qui permettent aux pays de s'intégrer dans l'économie mondiale. Par l'entremise de son Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, le PNUD assure le secrétariat du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement créé par l'Assemblée générale en 1980. Le Groupe spécial fait également office de coordonnateur de la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies.

50. D'autres organismes et programmes des Nations Unies recourent aussi très souvent à des approches Sud-Sud sans toutefois toujours utiliser l'expression « coopération Sud-Sud » lorsqu'ils font référence à leurs activités.

51. Plusieurs facteurs contribuent au développement spontané de la coopération Sud-Sud, qui exige une planification et une coordination plus consciencieuses. L'un d'entre eux est le renforcement des capacités techniques des pays en développement, qui passe généralement inaperçu. Un autre facteur est la disparition progressive d'attitudes enracinées qui rendaient souvent les gouvernements des pays en développement peu enclins à accepter l'aide d'experts d'autres pays en développement. Un troisième facteur est la vague de réformes entreprises ces dernières années au sein du système des Nations Unies qui a abouti à décentraliser le contrôle de nombreuses activités vers des bureaux de terrain. Bien que le développement de l'approche Sud-Sud sous l'impulsion des pays concernés soit louable, cette coopération peut également profiter d'une amélioration

générale des stratégies et des mécanismes établis pour superviser les progrès, promouvoir les synergies et évaluer les incidences. Compte tenu des arrangements logistiques en vigueur, le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, qui se réunit tous les deux ans, ne peut pas s'acquitter de ces tâches sans bénéficier d'un soutien institutionnel et financier aux niveaux mondial, régional et national.

52. S'agissant des grands projets de coopération Sud-Sud, aucun examen international majeur n'a été réalisé depuis 1994. Ces dernières années, la nécessité de procéder à un tel examen s'est accentuée au vu de la multiplication des initiatives lancées et de leur portée. Outre les exemples notoires comme l'ANASE, le MERCOSUR, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Conseil de coopération du Golfe et l'Association sud-asiatique de coopération régionale, de nombreux projets ont pris du retard pour diverses raisons, notamment à cause d'une insuffisance des capacités et des ressources institutionnelles requises pour établir et maintenir l'infrastructure nécessaire à la coopération. Il est également nécessaire d'évaluer en continu l'impact qu'ont sur ces initiatives de coopération l'Organisation mondiale du commerce (dont tous les pays en développement ne sont pas membres) et les récents accords régionaux, tel l'Accord de libre-échange nord-américain, auxquels sont parties de grands pays développés ou en développement.

53. Depuis l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement à Buenos Aires, d'autres grandes conférences ont souligné la nécessité d'une coopération Sud-Sud, en utilisant parfois l'expression politiquement neutre « coopération régionale ». Par exemple, dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne adoptés en 1993 [voir A/CONF.157/24 (Part. I)], les participants à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme ont fait valoir que les mécanismes régionaux jouaient un rôle fondamental dans la promotion et la protection des droits de l'homme et ont préconisé la création de tels mécanismes ou leur renforcement. Ils ont examiné les droits de l'homme sous l'angle du développement en affirmant que la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales étaient interdépendants et se renforçaient mutuellement et en appelant les États à coopérer pour assurer le développement et éliminer les

obstacles qui s'y opposent. Parmi ces obstacles, les participants ont relevé l'extrême pauvreté, le versement illicite de déchets toxiques, le fardeau de la dette extérieure des pays en développement et certaines avancées, notamment dans les sciences biomédicales et les sciences de la vie, ainsi que dans l'informatique, qui peuvent avoir des conséquences néfastes pour l'intégrité, la dignité de l'individu et l'exercice de ses droits.

54. En juillet 2001, la Conférence sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a également formulé un certain nombre de recommandations spécifiques en vue d'instaurer une coopération au niveau régional destinée à lutter contre des problèmes qui ont toute une série de conséquences d'ordre humanitaire et socioéconomique et constituent une grave menace pour le développement durable. Notant la corrélation entre le commerce illicite des armes, le trafic de stupéfiants, la criminalité et le terrorisme, la Conférence a encouragé la coopération, y compris la coopération technique aux niveaux sous-régional et régional, afin qu'un consensus soit trouvé pour mettre au point les instruments juridiques et les mécanismes pratiques nécessaires pour résoudre les problèmes. Elle a appelé à l'instauration d'une coopération douanière transfrontière et à la constitution de réseaux pour le partage d'informations entre les organismes chargés de la détection et de la répression des infractions, des contrôles aux frontières et des douanes. Des mesures concernant les armes légères ont été prises avant la Conférence dans le cadre de la coopération pour le développement au sein du système des Nations Unies. Le PNUD a ainsi contribué à soutenir des projets régionaux et nationaux axés sur la reconstruction après les conflits, qui prévoient notamment la démobilisation des combattants, le désarmement et la destruction des armes. Le déminage, domaine dans lequel les organismes des Nations Unies sont particulièrement actifs, revêt également un grand intérêt pour la coopération Sud-Sud.

VI. Conclusions

55. Les principes de base et grandes orientations de la coopération Sud-Sud restent valables malgré les changements considérables survenus à travers le monde. La coopération entre pays en développement contribue de manière déterminante à la prospérité de ces pays et constitue un complément indispensable à la

coopération avec les pays développés. En dépit de la faiblesse des capacités institutionnelles et d'une insuffisance chronique de ressources humaines et financières, de nombreuses réalisations sont cependant à mettre au compte de la coopération Sud-Sud. Les stratégies de coopération ont un rôle important à jouer dans le développement, à condition qu'elles bénéficient de l'appui soutenu des gouvernements des pays développés comme des pays en développement et des organisations internationales.

56. La plupart des pays en développement n'ont pas atteint les objectifs stratégiques d'autonomie collective et de participation accrue à l'économie mondiale. Il convient également de souligner que la coopération a essentiellement mis l'accent sur les domaines économique et technique; des questions aussi importantes que l'environnement, les droits de l'homme, la gouvernance ou la corruption, qui concernent tous les pays du Sud, sont jugées trop sensibles pour faire l'objet d'initiatives communes. Jusqu'à très récemment, la problématique de la gouvernance, y compris le domaine extrêmement important des droits de l'homme, n'était pas inscrite à l'ordre du jour des pays du Sud.

57. Bien que les dirigeants des pays en développement tendent à considérer ces questions comme secondaires et les intègrent rarement dans les documents ayant trait à la coopération Sud-Sud afin de ne pas, selon eux, porter atteinte à leur objectif prioritaire qu'est la croissance économique, les attitudes évoluent rapidement. Dans le domaine des droits de l'homme, la déclaration consensuelle publiée récemment par le Forum pour le développement de l'Afrique tenu en mars 2002 dans le cadre d'une réunion au sommet a clairement reflété cette évolution. Les chefs d'État et de gouvernement africains ont déclaré, à cette occasion, que les éléments interdépendants que sont la paix, la sécurité, la démocratie et les droits de l'homme constituaient des impératifs fondamentaux. Ils ont décidé d'accélérer la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples concernant la création d'une cour africaine des droits de l'homme et des peuples et d'élargir le mandat de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples afin de lui permettre de suivre les violations des droits de l'homme lorsqu'elles se produisent et de faire rapport à leur sujet dans le souci de prendre des mesures préventives et de réparer les violations commises.

58. La prévention et la cessation des conflits armés au sein des pays en développement et entre ces pays font également partie des questions critiques que devrait couvrir la coopération Sud-Sud mais qui ne sont évoquées qu'occasionnellement dans les documents s'y rapportant. Comme il est indiqué au paragraphe 16 ci-dessus, la réunion ministérielle du Groupe des 77 tenue au Caire en 1986 a mis l'accent sur la corrélation entre la paix, la sécurité, le développement et la coopération économique entre pays en développement et, partant, a souligné l'importance d'un règlement pacifique de tous les différends entre pays en développement. Cependant, ces corrélations ont rarement fait l'objet d'études analytiques et la plupart des efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix s'inscrivant dans le cadre de la coopération Sud-Sud ont été menés aux échelons régional et sous-régional; les pays du Sud n'ont pas été en mesure de faire face à des situations ayant des ramifications de portée mondiale.

59. Parmi les domaines présentant une grande importance mais passés sous silence dans les grandes déclarations politiques relatives à la coopération Sud-Sud figurent les mouvements internationaux d'armes légères et leurs liens subversifs et criminels avec le trafic de drogues et le blanchiment d'argent. Le trafic de stupéfiants, qui génère des revenus estimés à 500 milliards de dollars par an, est devenu l'une des principales composantes du commerce international et constitue une force antidémocratique puissante dans les relations internationales car il permet d'injecter des sommes considérables d'argent dans les circuits criminels et terroristes et empêche parfois les pays en développement d'exercer un contrôle souverain sur leurs ressources naturelles.

60. L'insuffisance d'informations pertinentes, l'inadéquation des infrastructures, la faiblesse des apports financiers et le manque d'action concertée pour mettre en oeuvre les solutions proposées dans les nombreux plans d'action restés sans effet constituent autant d'obstacles de taille à la coopération Sud-Sud. D'autres problèmes importants mériteraient d'être examinés. De nombreux gouvernements de pays en développement n'ont pas consacré de moyens suffisants, notamment financiers, à l'amélioration de la planification, de la programmation et de la coordination comme ils s'y étaient engagés alors que cela permettrait de modifier l'approche utilisée dans le

cadre de la coopération Sud-Sud, qui manque, pour l'instant, de cohérence.

61. Bien que les organismes des Nations Unies aient permis à la coopération Sud-Sud de progresser de façon notable et que toutes les institutions et tous les programmes fassent désormais largement appel aux connaissances spécialisées des pays en développement, l'appui apporté par le système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud reste insuffisant en raison d'un certain nombre de facteurs.

62. Tout d'abord, les structures d'organisation existantes au sein du système des Nations Unies manquent de ressources financières et humaines pour assurer l'orientation stratégique et le suivi des activités menées au titre de la coopération Sud-Sud. Ensuite, les organismes des Nations Unies continuent de considérer la coopération technique entre pays en développement comme une activité sectorielle. Les objectifs stratégiques établis dans ce domaine ne pourront être atteints qu'à condition que ce type de coopération soit traité comme une activité intersectorielle qui exige l'adoption de politiques et de règles de gestion spécifiques.

63. L'analyse qui précède montre que les pays en développement sont parvenus, au fil des ans, à mettre au point un programme élaboré en matière de coopération Sud-Sud mais que l'exécution de celui-ci tend à stagner en raison des nombreux obstacles à surmonter. Le programme était déséquilibré au départ : il mettait, en effet, l'accent sur la croissance économique sans tenir compte des facteurs sociaux, politiques et environnementaux sous-tendant la coopération et le développement. En cherchant à élargir la portée de la coopération Sud-Sud à une large gamme de secteurs sociaux et économiques, les pays du Sud ont abouti à un programme surchargé qu'il faudra recentrer autour d'un certain nombre d'objectifs réalisables. L'analyse montre également que les institutions et mécanismes intervenant dans le processus de coopération Sud-Sud doivent être renforcés, recevoir des fonds suffisants, multiplier les échanges de données sur la coopération Sud-Sud et acquérir une meilleure compréhension des avantages que présente ce type de coopération. Sur le plan opérationnel, les pays en développement, les institutions des Nations Unies et les donateurs doivent renoncer aux stratégies ponctuelles en matière de coopération Sud-Sud et concentrer les ressources disponibles sur les programmes cohérents mais une

telle approche implique d'augmenter les ressources humaines et financières des institutions chargées de la planification, de la coordination et du suivi de la coopération Sud-Sud.

VII. Recommandations

A. Recentrer les initiatives

64. Un groupe d'experts de haut niveau devrait se réunir en vue d'harmoniser les initiatives entreprises dans le cadre de la coopération Sud-Sud avec les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le groupe devrait également formuler des recommandations concernant les mesures à prendre pour renforcer les institutions et les mécanismes des pays du Sud afin de permettre à ces pays de mener une action concertée et coordonnée en vue d'atteindre leurs objectifs de développement.

B. Assurer l'adéquation avec les objectifs de développement du Millénaire

65. La coordination des initiatives de coopération Sud-Sud, assurée par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD, devrait mettre davantage l'accent sur l'harmonisation de ces initiatives avec les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Groupe devrait établir un rapport tous les deux ans, qui rendrait compte des mesures prises et indiquerait les mesures restant à prendre dans ce domaine. Ce rapport devrait être examiné par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement.

C. S'attaquer aux facteurs menaçant les acquis du développement

66. Le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture devraient oeuvrer ensemble afin que l'éducation pour la paix devienne un volet essentiel des programmes scolaires. La Conférence sur la coopération Sud-Sud et la reconstruction de l'Afghanistan, organisée conjointement par le Gouvernement indien et le PNUD à New Delhi les 23 et 24 mai 2002, constitue un

exemple d'initiative au titre de la coopération Sud-Sud dans une situation d'après conflit qui pourrait faire l'objet d'une évaluation en vue d'être éventuellement renouvelée, compte tenu de l'expérience acquise dans des pays comme le Cambodge, le Mozambique, le Rwanda ou le Timor oriental.

D. Renforcer les capacités de recherche et d'analyse

67. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD devrait s'employer, en collaboration avec d'autres arrangements existants, à promouvoir le renforcement des capacités de recherche et d'analyse au service de la coopération entre les pays du Sud en repérant les universités et centres de recherche du Sud qui seraient susceptibles de jouer un rôle de premier plan dans la formulation de politiques et autres possibilités d'action afin d'atteindre tous les objectifs de développement du Millénaire. Le Groupe établirait des relations avec ces institutions en vue de constituer un réseau mondial axé sur les mesures à prendre dans le cadre de la coopération Sud-Sud en vue de réaliser ces objectifs de développement.

E. Consolider les partenariats

68. Le PNUD devrait, par l'intermédiaire de son groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, renforcer ses relations de partenariat avec le secteur privé et les centres d'excellence du Sud, ainsi que les donateurs et les institutions du Nord, en décernant chaque année des récompenses à ceux qui ont apporté une contribution remarquable, notamment : a) le dirigeant d'une entreprise du Sud qui a contribué de manière importante à la coopération Sud-Sud; b) le centre d'excellence du Sud qui a promu, de façon exemplaire, la coopération Sud-Sud; c) une institution ou un organisme donateur du Nord qui a fourni un appui exceptionnel aux activités s'inscrivant dans le cadre de la coopération Sud-Sud; d) un individu qui a apporté une contribution remarquable à la coopération Sud-Sud. Il faudrait que la cérémonie de remise des prix coïncide avec la réunion ministérielle annuelle du Groupe des 77 et soit parrainée par le Secrétaire général.

F. Améliorer la coordination et le suivi

69. S'il se concrétise, le projet de décennie des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud constituera une entreprise de grande ampleur qui nécessitera un mécanisme de coordination efficace. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, qui coordonne les initiatives menées au titre de la coopération Sud-Sud par les organismes des Nations Unies, aurait alors besoin de ressources humaines et financières supplémentaires. L'Assemblée générale pourrait envisager de le rebaptiser « Groupe spécial de la coopération Sud-Sud » pour mieux refléter ses fonctions de coordonnateur de la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies.

G. Constituer un ensemble de bonnes pratiques

70. Pour renforcer les mécanismes institutionnels de coordination, les centres de coordination nationaux chargés de la coopération technique entre pays en développement devraient être transformés en comités nationaux pour la coopération Sud-Sud. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement devrait relier ces nouveaux comités entre eux grâce à son système d'information par Internet, le Web d'information pour le développement (WIDE), afin de constituer un ensemble de bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud au niveau mondial accessible en ligne.

71. Le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement devrait examiner tous les aspects de la coopération Sud-Sud. Il conviendrait également d'augmenter le nombre de ses membres afin d'inclure des représentants de groupes régionaux et sous-régionaux.

H. Améliorer les mécanismes de financement

72. Le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud devrait figurer à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions.

73. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement devrait nouer des

relations de partenariat avec les banques régionales de développement afin de mobiliser davantage de ressources financières et de renforcer les moyens mis à la disposition de la coopération Sud-Sud dans divers secteurs.

I. Sensibiliser et informer

74. Il faut redoubler d'efforts afin que les médias et autres moyens de communication (télévision, radio, presse écrite, publications universitaires, etc.) s'intéressent davantage aux activités entreprises au titre de la coopération Sud-Sud.

75. Le groupe d'experts susmentionné devrait faire des recommandations concernant les mesures à prendre dans le cadre des préparatifs de la décennie des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et de la journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Le Groupe des 77 devrait mettre en place, avec l'appui des partenaires de développement du Nord, une commission internationale de haut niveau qui aurait pour mission de rendre compte, à mi-parcours de la décennie, de l'état d'avancement et de l'avenir de la coopération mondiale en faveur du développement.

J. Donner un nouvel élan

76. À la veille du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, il serait bon de faire le bilan des réalisations accomplies, de recentrer les initiatives en cours, de mettre au point des stratégies innovantes pour faire face aux défis posés par la mondialisation et de lancer un nouveau processus visant à donner un second souffle à la coopération entre les pays en développement.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif, chap. I).

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.